

Bourges le 30 janvier 2006

Union Départementale



des Syndicats du Cher

Objet : problème de conditions de travail
et de dialogue social à l'hôpital George Sand

Monsieur le Préfet du Cher
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Monsieur le Préfet,

Permettez moi de vous solliciter concernant les problèmes rencontrés au sein de l'hôpital George Sand, problèmes qui ont de nouveau été évoqués dans la presse locale récemment.

Comme dans la plupart des hôpitaux publics, le manque de moyens humains et les nombreuses suppressions de lits ont créé une situation très tendue pour les personnels mais aussi les malades. Cette situation a conduit à des actes de violence signalés récemment par les représentants du personnel sur le cahier du CHSCT.

Le directeur de l'hôpital, au lieu de prendre la mesure de la situation en engageant un véritable dialogue avec les agents et leurs représentants syndicaux afin d'évaluer les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public, réagit avec autoritarisme. Ce qui s'est passé à la M.A.S. (Maison d'accueil spécialisé) inauguré il y a 2 ans, à Dun-sur-Auron caractérise cette situation.

En effet, en raison des difficultés rencontrées par le personnel de la M.A.S, une demande de réunion en présence des représentants des organisations syndicales, signée par 34 salariés, soit 72 % du personnel concerné avait été adressée au Monsieur le directeur de l'hôpital.

Cette réunion n'a pu avoir lieu dans les conditions souhaitées par les agents.

La présence des représentants syndicaux, sollicitée par le personnel du service n'a pas été acceptée par Monsieur le directeur, lequel a déclaré qu'il était « le seul à fixer les règles du dialogue social ».

La démarche des agents a été détournée de son sens premier et en un tour de main, cette rencontre est devenue une « réunion de service » où Monsieur le directeur a « ordonné » aux agents de s'y rendre.

.../...



U.D.-C.G.T. du Cher
8, Place Malus - 18000 BOURGES

☎ 02.48.21.24.79 - FAX. 02.48.21.24.89
cgt.ud.cher@wanadoo.fr CCP La Source 442-63 C
Site Internet : www.ud18.cgt.fr

Les responsables syndicaux CGT de l'établissement m'ont demandé de vous relater à quel point le ton employé par le directeur ne masquait plus sa manière despotique de gérer le dialogue social.

Celui-ci s'est montré intimidant et menaçant, demandant à ce que soient relevés les noms des agents qui tenaient à être accompagnés de leurs représentants, se posant comme « investi du pouvoir d'interpréter la loi selon son bon gré ».

Pour nous, cette attitude menaçante envers les personnels et leurs organisations syndicales est inacceptable.

La situation du personnel en souffrance ne peut être traitée ni par le mépris ni par le dédain.

Les syndicats CGT et FO ont mis en garde le directeur et la hiérarchie quant aux éventuelles sanctions ou pressions qui pourraient s'exercer sur les personnels signataires du courrier qui lui a été adressé ou qui ont refusé malgré ses menaces de participer à ce simulacre de dialogue.

Lors de l'entrevue en préfecture avec un conseiller de Madame la ministre de la sécurité sociale, entrevue à laquelle j'ai moi-même participé ainsi que la secrétaire du syndicat CGT de l'hôpital George Sand, nous avons déjà fait part des difficultés de dialoguer avec le directeur de cet établissement.

A l'évidence nous n'avons pas été entendu, c'est pourquoi, au nom de l'Union départementale CGT et du syndicat CGT de l'hôpital George Sand, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous une rencontre afin de vous entretenir des problèmes récurrents qui se posent et au sujet desquels le directeur ne veut pas discuter.

J'attire également votre attention sur le fait que notre organisation syndicale a déjà interpellé Monsieur le directeur de l'hôpital George Sand suite à des faits de harcèlement moral lesquels tendraient à prouver que c'est une méthode de gestion dans cet établissement.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Pierre PLANSON

Secrétaire général de l'Union départementale

Copie du présent courrier :

- au personnel de l'hôpital George Sand,
- à la presse.